



DISTRICT GARD LOZERE

34 rue Séguier 30000 Nîmes

COMMISSION TERRITORIALE D'EVALUATION

PROCES VERBAL N° 2

Réunion du :	Mercredi 17 juin 2026
À :	12h00 dématérialisé
Présidence :	Monsieur Patrick CHAMP,
Présents :	Madame Claire MANTOUX Messieurs Mohamed TSOURI, Stéphane BROCCQ, Frédéric ALCARAZ.
Absent (e) excusé(e) :	Lionel ROCHETTE

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires ou dites de procédures, sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District Gard-Lozère (secretariat@gard-lozere.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision dans les conditions de forme prévues à l'Art.3.4.1 du règlement disciplinaire de la F.F.F.

Par exception, relèvent de la compétence de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr), les sanctions prononcées à l'égard d'une personne physique dont le quantum est supérieur ou égal à un an de suspension ferme, Les sanctions fermes de retrait de points, de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement, de radiation, prononcées à l'encontre d'un club

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

La Commission valide la PV N°01 du 12.06.2026

DOSSIERS DU JOUR

Qualification au championnat

TERRITOIRE Gard-Lozère Masculin U14

2026/2027

Territoire Gard-Lozère

Rappel :

À la suite des décisions du Comité Directeur de la Ligue de Football d'Occitanie et en application des articles 12 et 13 du Règlement des Compétitions de la Ligue, le Territoire Gard-Lozère a créé sa Commission Territoriale d'Évaluation chargée d'analyser les candidatures des clubs postulant au championnat Régional 1 U14 ainsi qu'au championnat U14 Territoire pour la saison 2026/2027.

La Commission s'est réunie afin d'étudier les dossiers de candidature déposés par les clubs avant la date limite fixée au **31 mai 2026**.

Conformément au cahier des charges adopté par la Ligue de Football d'Occitanie et transmis à l'ensemble des clubs candidats, l'évaluation a été réalisée selon les critères suivants :

- Structuration du club ;
- Critères sportifs ;
- Critères éducatifs ;
- Incivilités et discipline.

Les clubs n'ayant pas été retenus pour le championnat Régional 1 U14 feront partie de la liste des clubs postulants au championnat U14 Territoire ainsi que ceux ayant fait la demande expresse à ce championnat Territoire (S. Beaucaire Fc et Nîmes Ol.),

La commission,

À l'issue de cette évaluation, les douze clubs retenus pour représenter le Territoire Gard-Lozère au championnat **TERRITOIRE Gard-Lozère U14** sont les suivants par ordre hiérarchique :

- | | | |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|
| 1. NÎMES OLYMPIQUE | 5. GAZELEC SPORTIF GARDOIS | 9. F.C. VAUVERT |
| 2. S BEUCAIRE FC | 6. F.C. BAGNOLS PONT | 10. E. S. DE NÎMES |
| 3. NÎMES LASALLIEN | 7. O MAS DE MINGUE | 11. E. S. LE GRAU DU ROI |
| 4. E. PERRIER VERGEZE | 8. ACADEMIE UNIVERS | 12. SC ST MARTIN VALGALGUES |

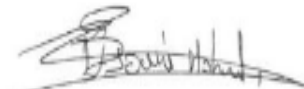
[Le tableau complet et détaillé du classement des clubs candidats aux championnats U14 Régional et Territoire est annexé au présent PV.](#)

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le Président de séance.

Patrick CHAMP



Le Secrétaire de séance.

Mohamed TSOURI